

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 10 (1902)
Heft: 1

Rubrik: Petite chronique et bibliographie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

disent ou reviennent dans leurs lieux avec tout leur mesnage du pays bas et rodent ça et là dans le pays, il ne leur debvra à l'advenir estre permis de passer, soit qu'ils aillent dans le pays bas ou qu'ils en reviennent pour s'establir dans leur lieu et patrie sinon qu'ils fassent conster d'attestation digne de foy, de quel lieu ils viennent, et que la chose soit bien telle comme ils infèrent, ains à deffaut de tels actes renvoyés en dernier, au premier lieu d'où ils seront venus...

« Et comme aussy Leurs Excellences ayant appris que quelques vassaux et seigneurs de Juridiction font difficulté de contribuer pour l'entretien et nourriture de leurs pauvres selon leurs moyens, Entendant que les dits Seigneurs ny autres ne doibvent être exempts de telle contribution, puisque la charité oblige chasque véritable Chrestien à aider et subvenir aux pauvres, et que partout ils doivent contribuer pour les dicts pauvres suivant leurs facultés et la nécessité qu'il en aura, Et en cas que quelques uns en fassent difficulté ou refus, en ayant esté advertis par le Vénérable Consistoire et directeur des biens des pauvres, le dict Consistoire en debvra donner advis à nos Ballifs pour prendre les mesures convenables. »

(A suivre.)

Eug. MOTTAZ.

PETITE CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

La Société d'histoire de la Suisse romande a tenu le 12 décembre dernier une séance fort intéressante dans l'auditoire des sciences de l'Ecole Vinet, sous la présidence de M. Berthold van Muyden.

M. Albert de Haller a présenté une étude fort bien faite et très documentée sur son grand-père.

Rodolphe-Emmanuel de Haller, né en 1747, fils du grand Haller, est une personnalité très curieuse. Il faut le replacer dans le milieu et dans le temps où il a vécu pour le juger convenablement. Son père l'avait voué aux affaires, contre ses goûts qui le portaient plutôt aux sciences, mais son ami C.-V. de Bonstetten, le futur bailli de Nyon, l'avait fort réconforté : « Pensez, lui écrivait-il, que

le commerce est une des plus belles sciences, et qu'il vous conduira enfin à des connaissances générales, à la science de l'économie politique et du gouvernement, qui satisferont l'activité de votre âme.»

Rodolphe de Haller ne se borna pas, en effet, aux simples affaires du négoce. Il se lança dans des spéculations, dont son père se tint prudemment à distance, et gagna une fortune qu'il devait perdre dans la suite.

Passé de Hollande en France, il devint complètement Français de cœur, et salua avec enthousiasme les débuts de la Révolution. Quoique patricien bernois, il était d'esprit libéral. On sait assez d'ailleurs que les Haller n'appartenaient pas à la coterie étroite qui régnait sur les bords de l'Aar. Albert de Haller y était bien connu généralement sous le nom du « grand » Haller ; mais qu'on ne s'y trompe pas, c'était uniquement à cause de sa haute taille, et pour le distinguer des autres membres de sa famille.

Un jour qu'on disait devant un noble étranger que Albert de Haller n'était point au nombre de Leurs Excellences du Sénat, il s'écria : « Berne n'est-elle pas la plus heureuse ville du monde de posséder vingt-sept hommes plus excellents que Haller ! » Et Tissot écrivait au célèbre savant : « Si l'ostracisme était en usage, il y a longtemps que vous l'auriez subi comme Aristide. »

Le libéralisme relatif de Rodolphe de Haller n'est donc pas pour surprendre. Cependant les excès de la révolution l'obligèrent à quitter la France ; il rentra au pays, passa probablement par Berne et s'établit provisoirement dans le Tessin.

Peut-être la présence de son ami Bonstetten, alors syndicateur à Locarno, c'est-à-dire administrateur pour les cantons suisses des bailliages italiens, l'avait-elle attiré, à moins que, plus probablement, il ne se soit déjà rapproché de l'Italie dans un autre but. En 1796, en effet, nous le trouvons administrateur des finances de l'armée d'Italie, et Bonstetten lui écrit à la date du 20 novembre :

« Je voudrais vous voir hors de la bagarre, je l'avoue. Les horreurs révolutionnaires vont être tellement en exécution, et en France pis qu'ailleurs, que je serais désolé que votre nom y fût mêlé de rechef. On dit pourtant que vous êtes en Italie le premier après le général Bonaparte, chef de toutes les administrations. Je pense bien que les Italiens auront à se louer de votre caractère si profondément humain et bienveillant. »

M. de Haller n'a pas cité cette lettre qui témoigne si fort en faveur de son grand-père, mais il a lavé sa mémoire de la plupart des reproches qu'on lui a adressés. Il a démontré que Rodolphe de Haller n'a jamais perdu la confiance de son chef Bonaparte, qui

dîna chez lui, à Lausanne, dans le mois de mai 1800, et il a fait circuler dans l'assemblée un certain nombre de pièces originales.

M. le président van Muyden s'est fait l'interprète de l'auditoire en remerciant M. de Haller de sa communication. Puis M. William Robert a entretenu la société du très curieux livre d'amis de Jean-Ulrich Hœcklin. Ce brave Badois du XVI^e siècle s'était offert une fort jolie édition du *Livre des Quatrains sur les Métamorphoses d'Ovide*, par Jean Posthuis, publié en 1563, avec une traduction en vers allemands, et il priait ses amis d'inscrire leurs noms et de peindre leurs armes au verso des gravures. M. Robert a eu la chance de dénicher ce précieux bouquin, il y a déjà plusieurs années ; il a relevé toutes les signatures et identifié beaucoup d'entre elles, ce qui montre une fois de plus que le hasard n'est pas toujours aveugle, et que ce livre d'amis est tombé en bonnes mains.

M. Albert de Montet a rempli le reste de la séance par la lecture d'un très important travail sur Bernard-Louis de Muralt qui fut envoyé à Zurich en 1814 par le gouvernement aristocrate bernois pour travailler au rétablissement de l'ancien état de choses. L'heure avancée n'a malheureusement pas permis à M. de Montet de terminer sa lecture.

N'oublions pas de mentionner les documents relatifs à Mme de Warens que le savant historien a fait circuler dans la salle et qui appartiennent à la société du Vieux-Vevey. Un intérêt particulier s'attache à tout ce qui rappelle l'amie de J.-J. Rousseau.

— **Société d'histoire et d'archéologie de Genève.** (*Séance du 28 novembre*)

M. Ch. Morel communique le résultat de quelques recherches qu'il a entreprises sur le **défrichement du haut Jura**, au moyen âge, dans la partie comprise entre la Dent de Vaulion et la Dôle. Ce défrichement, ou plutôt cette « mise en valeur », a débuté sous les auspices des monastères de Bonmont, Oujon, Payerne et de l'Abbaye du lac de Joux, mais il n'a pris des proportions sérieuses que lorsque des laïques, des seigneurs ou des communes sont venus prêter leur appui. Au début, du reste, tout se bornait à des exploitations temporaires. Les hommes des couvents et des seigneurs allaient, pendant la saison chaude, faire paître leurs troupeaux, un peu au hasard, dans les clairières des « joux noires » (forêts de sapins) et s'approvisionner de bois de chauffage et de construction. Plus tard, lorsqu'on commença à construire des granges, des chalets ou des fruitières, il fallut procéder à des répartitions et délimitations qui ne purent s'opérer qu'après des conflits sans nombre. Ces conflits éclatèrent dès le moyen âge —

on peut les suivre à partir du XII^e siècle — tantôt entre deux couvents, tantôt entre un couvent et les seigneurs qui défendaient les intérêts de leurs sujets, sans compter les querelles avec des communes ou des particuliers. Ces démêlés ont pris parfois des proportions presque homériques et se sont prolongées des siècles durant.

Le seul couvent situé en pleine montagne fut celui des prémontrés de l'abbaye du lac de Joux, établi dans la vallée du même nom, sur les terres des barons de Grandson-La Sarraz, qui en restèrent les hauts seigneurs et les protecteurs. Cette maison, fondée en 1126, n'avait pas trente ans d'existence qu'elle fut en butte aux rivalités de la puissante abbaye de bénédictins de Saint-Oyens-de-Joux, soit Saint-Claude, qui prétendait à la propriété de tout le haut Jura vaudois. C'est l'histoire de cette querelle que M. Morel a essayé de résumer.

Quelques religieux de Saint-Claude étant venus s'établir en face de l'abbaye du lac de Joux, au Lieu, un conflit ne tarda pas à éclater entre les deux maisons au sujet du droit de pêche. L'affaire fut portée devant le pape, qui, à deux reprises, dut charger de hauts dignitaires de l'Eglise de prononcer en qualité d'arbitres. En 1157, les archevêques de Vienne et de Tarentaise décidèrent que Saint-Claude céderait le Lieu contre une redevance de 160 truites. Mais les religieux de l'abbaye du lac de Joux ayant mis des brochets dans le lac, les truites vinrent à diminuer et, en 1219, il fallut recourir à un nouvel arbitrage transformant la redevance en une somme de 50 sols de Genève ; en même temps, Saint-Claude reconnaissait formellement que le paiement de cette redevance ne lui donnait aucun droit féodal quelconque sur la Vallée, dont les seigneurs de La Sarraz étaient les seuls propriétaires. Cela n'empêcha point la riche abbaye bénédictine de continuer plus tard ses manœuvres et ses intrigues et de revendiquer jusqu'en plein XVII^e siècle une grande partie du Jura.

St-Claude appuyait ses prétentions sur des diplômes de Charlemagne et de Frédéric Barberousse. Le premier est un faux manifeste, et il ne semble même pas qu'on ait essayé d'en faire usage avant le XIII^e ou le XIV^e siècle. Le second est réduit à néant par une autre charte de 1186, du même Frédéric Barberousse, en faveur du seigneur de La Sarraz. M. Morel a montré, en étudiant en détail les limites indiquées dans ces deux documents, 1^o qu'en aucun cas elles n'engloberaient toute la Vallée, 2^o qu'elles sont obscures et énumérées dans un désordre complet, comme si l'on eût cherché intentionnellement à laisser la porte ouverte à des chicanes. On ne

comprend pas comment, après la déclaration formelle de 1219, St-Claude a pu essayer de réclamer des droits quelconques et invoquer ces diplômes impériaux. En 1327 encore, ce monastère a tenté de se faire céder la Vallée par un abbé révoqué du Lac de Joux. Plus tard par des cessions aux seigneurs de Thoire Villars et de Chalon, il a disposé de certaines parties du territoire qui ne lui appartenaient pas, ce qui a suscité de nouvelles querelles jusque vers la fin du XVI^e siècle. La question n'a été définitivement tranchée que sous la domination bernoise, par le traité des Rousses (1648). Le dernier historien de St-Claude, D.-P. Benoît, dans un grand ouvrage paru en 1892, n'en continue pas moins à maintenir le bien fondé des revendications du monastère des bénédictins, mais pour arriver à ses fins il en est réduit à passer complètement sous silence les documents de 1186 et 1219, décisifs en faveur de l'Abbaye du lac de Joux.

Quant au défrichement et au peuplement de la Vallée, il n'a pris quelque importance qu'à la fin du XIV^e siècle et surtout après la conquête bernoise. Plusieurs Genevois ont contribué à y développer certaines industries aux XVI^e et XVII^e siècles. La mise en exploitation des alpages et l'immigration ont été beaucoup plus actives dès le XII^e et le XIII^e siècle sur le versant oriental, au-dessus d'Arzier, de Bière et de Gimel, et jusque dans la grande combe des Amburnex, grâce à l'activité des couvents d'Oujon et de Bonmont et des communes suisses de la plaine.

M. Victor van Berchem présente à la société la reproduction typographique d'un guide du pèlerinage de St-Jacques de Compostelle, écrit en 1495, par un pèlerin, le moine Hermann König, de Vach, originaire de l'Allemagne du Sud : *Das Wallfahrtsbuch des Hermannus König v. Vach und der Pilgerreisen der Deutschen nach Santiago de Compostella*, Strasbourg, 1899, in-8°. L'itinéraire passait par Genève pour les pèlerins allemands. Ces derniers s'arrêtaient généralement à l'auberge de Pierre de Fribourg, située à proximité du pont du Rhône. La fondation à Genève, vers le milieu du XV^e siècle, d'un hôpital dédié à St-Jaques, semble indiquer que dès cette époque le passage des pèlerins de St-Jaques avait une certaine importance pour Genève. En quittant cette ville, d'après König, la route passait auprès d'un château (sans doute, celui de St-Julien), puis, auprès d'un hôpital qui peut être identique avec celui de Marlioz, au sud du Mont-de-Sion. De là les pèlerins continuaient sur l'Espagne, par Chambéry, la vallée du Rhône et Roncevaux.
